



Report de la publication des états financiers 2023 du Groupe

Europlasma, spécialiste du traitement des déchets dangereux, de la valorisation des matières premières et de la décarbonation, informe le marché du report de publication de ses états financiers 2023, initialement prévu ce jour. Dans le prolongement de l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de MG-Valdunes¹ validée par le Tribunal de commerce le 20 mars dernier, Europlasma souhaite confirmer les orientations stratégiques visant à maintenir un équilibre financier du Groupe dans ce périmètre élargi en fonction de la valorisation des stocks de produits finis ou en cours de production.

En outre, Europlasma entend notamment :

- définir les mesures de rigueur nécessaires à la relance des activités historiques de Valdunes, seules à même d'assurer la pérennité du projet industriel ; et
- contractualiser les engagements des tiers financeurs confirmés lors de la reprise de Valdunes.

Dans l'attente de la publication complète, Europlasma tient à porter à la connaissance du marché les éléments suivants résultant des projets de comptes audités, non arrêté par le Conseil d'administration :

- Le chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice 2023 s'élève à 15,4 M€, en croissance de 6% ;
- L'EBITDA s'établit à -13M€ (contre -11,8M€ en 2022 qui incluait un badwill de 7,9M€ lié à l'acquisition des actifs de Satma Industries) et le résultat net (part du Groupe) à - 14,7M€ (contre - 15,9M€) ;
- La position de trésorerie du Groupe ressort à 1,2M€ au 31 décembre 2023 (contre 2,4 M€ un an plus tôt).

Europlasma informera le marché dès que possible du nouveau calendrier de publication des comptes annuels 2023 estimé, à ce jour, courant mai et de la date d'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur ces comptes. Dans l'hypothèse où une demande de report du délai d'approbation des comptes au-delà du 30 juin s'avèrerait nécessaire, la société en informera ses actionnaires.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext Growth (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

¹ [Communiqué du 20/03/2024](#)

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com).

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr